



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 22/12/2015
Reçu en préfecture le 22/12/2015
Affiché le **22 DEC. 2015**
ID : 056-215601626-20151222-DB20151210BIS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 16 décembre 2015

**DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION ENTRE LORIENT
AGGLOMERATION ET LA VILLE DE PLOEMEUR CONCERNANT LA COLLECTE ET LA VENTE DES
CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Nolwenn DELALEE, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Nolwenn DELALEE, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC

Absents :

Philippe DONIES, Yolande ALLANIC

Secrétaire de séance : Claudie LE BIHAN

**Présents : 29
Pouvoirs : 02
Absents : 02**

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

n°10

DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION ENTRE LORIENT AGGLOMERATION ET LA VILLE DE PLOEMEUR CONCERNANT LA COLLECTE ET LA VENTE DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

Rapporteur : David DREGOIRE

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de son patrimoine (changement de vitrage, de chaudière, mise en place d'isolation), la ville possède un potentiel de certificats d'économies d'énergie qu'il est possible de valoriser.

Dans ce but, il est nécessaire de s'associer avec une structure pouvant regrouper les différents certificats.

Lorient Agglomération entre autre, pourrait être cette structure.

Afin de concrétiser cette collaboration, qui se ferait sans exclusivité, il est nécessaire de signer une convention.

Les référents pour ce dossier sont les suivants :

- Elu référent : Serge LECUYER
- Technicien référent : Damien LEBLAIS

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission Urbanisme et logement du 3 décembre 2015 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention pour la mutualisation de la collecte et la vente des certificats d'économies d'énergie.

Délibération adoptée à L'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Conan LOAS,
Maire